

# Le Club Sportif des Cheminots du Mans organise son 3<sup>ème</sup> Tournoi Départemental le 1<sup>er</sup> novembre 2014

## REGLEMENT

Article 1 : Le CSCM Tennis de Table organise le samedi 1er novembre 2014 son deuxième tournoi annuel homologué sous le numéro xxx. Ce tournoi se déroulera Gymnase Henry Billy, 2 avenue de Bretagne - 72100 LE MANS (à proximité du stade du Maroc).

Article 2 : **Tableaux et horaires du 1er novembre 2014**

	Début
<b>Tableau 1</b> : Classés 5 à 8	<b>9h00</b>
<b>Tableau 2</b> : Classés 5 à 13	<b>10h00</b>
<b>Tableau 3</b> : Classés 5 à 10	<b>11h00</b>
<b>Tableau 4</b> : Classés 5 à 16	<b>12h00</b>
<b>Tableau 5</b> : Toutes catégories	<b>14h30</b>

Article 3 : Chacun des 5 tableaux sera doté d'une coupe acquise définitivement : des lots en espèces, et de nombreux lots seront remis aux participants des phases finales pouvant aller jusqu'au 8<sup>ème</sup> suivant le nombre d'inscription.

Article 4 : Le tournoi se disputera sur 12 tables. Chaque table disposera d'un marqueur.

Article 5 : Tous les tableaux débiteront par des **poules de 3 joueurs**. Qualification des 2 premiers de chaque poule dans le tableau final.

Article 6 : **Les participants pourront s'inscrire sur deux tableaux maximum**. La licence FTTT 2014 / 2015 est obligatoire pour les inscriptions à ce tournoi et sera demandée par les organisateurs.

Article 7 : Les droits d'engagements sont de **6 euros pour un tableau et 10 euros pour 2 tableaux**.

Article 8 : Un juge-arbitre désigné par le club organisateur sera chargé de régler les conflits éventuels

Article 9 : Chaque joueur devra utiliser une tenue sportive (short + maillot) et respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Il sera interdit de fumer dans le gymnase.

Article 10 : Tout joueur absent 15 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait pour le tableau concerné.

Article 11 : Tournoi non-stop. Pas d'arrêt entre 12h00 et 14h00. Buvette avec boissons, sandwiches, frites, crêpes... seront à la disposition de tous.

Article 12 : Le club des Cheminots du Mans décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou d'accidents, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte.

Article 13 : Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement que les organisateurs se réservent le droit de modifier. Pour tout ce qui a pu être omis dans le présent règlement, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

**La clôture des inscriptions sera le mercredi 29 octobre 2014 à 21H00.**

**Vous pouvez vous inscrire :**

- par email à [herve.filleul@free.fr](mailto:herve.filleul@free.fr)
- par téléphone au **06 16 13 15 73**